|  |
| --- |
| EUR 46/7964/2024 – Fédération de Russie - 19 avril 2024 |
| URGENT ACTION |  | UA 033/24 |
| Il faut mettre un terme au traitement inhumain que subit Maria Ponomarenko en prison |
| RUSSIE |

Les autorités russes mettent en danger la santé et la vie de la journaliste Maria Ponomarenko, du fait des traitements qui lui sont infligés et de ses conditions de détention. Elle est notamment placée à l’isolement et ne reçoit pas les soins médicaux adaptés. Elle a été condamnée à six ans d’emprisonnement uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d’expression ; elle doit être libérée immédiatement et sans condition.

COMPLÉMENT D’INFORMATION

Maria Ponomarenko est une militante, blogueuse et journaliste originaire de Barnaoul, dans le territoire administratif (krai) de l’Altaï, qui a travaillé pour le média en ligne RusNews. Le 23 avril 2022, elle a été arrêtée et détenue par la police au titre de l’article 207.3 (2) (d) («diffusion publique délibérée de fausses informations au sujet des forces armées de la Fédération de Russie» commise en vue de propager la haine ou l’inimitié). Les «fausses informations» qu’elle est accusée d’avoir diffusé concernent une publication du 17 mars (supprimée depuis lors) sur sa chaîne Telegram portant sur le bombardement du centre d’art dramatique régional de Donetsk à Marioupol par les forces russes le matin précédent. Elle contenait une vidéo du théâtre réalisée avant l’attaque et un bref commentaire déplorant les morts civiles. Le 15 février 2023, un tribunal de Barnaoul, dans l’Altaï, a déclaré Maria Ponomarenko coupable et l’a condamnée à une peine de six ans d’emprisonnement, assortie d’une interdiction d’exercer le journalisme pendant cinq ans après sa libération. Sa sentence a été confirmée en appel. Pendant son incarcération, Maria Ponomarenko a été accusée de se montrer violente à l’égard des gardiennes, au titre de l'article 321 (2e partie) du Code pénal de la Fédération de Russie, ce qu’elle dément. Maria Ponomarenko est une prisonnière d’opinion, détenue uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d’expression. Elle doit donc être libérée immédiatement et sans condition. Elle est l’une des figures clés qu’Amnesty International défendra dans le cadre de sa campagne Protégeons les manifs en 2024.

Pendant le temps passé au centre de détention provisoire et en colonie pénitentiaire, elle a signalé diverses formes de mauvais traitements. Au cours de la période qu’elle a passée en détention provisoire, elle a été illégalement placée dans un hôpital psychiatrique et en cellule disciplinaire, et a également survécu à une dépression nerveuse et à une tentative de suicide. En début d’année, elle a transmis à une organisation de défense des droits des femmes dont elle fait partie une liste des violations des droits des prisonnières dans les colonies pénitentiaires des régions de Krasnoïarsk et de l’Altaï.

Il s’agit de la quatrième fois que Maria Ponomarenko est envoyée en cellule disciplinaire en avril 2024. Deux de ses précédents placements à l’isolement ont été motivés par son mauvais état de santé, un autre parce qu’elle s’est évanouie et un dernier parce qu’elle n’était pas en mesure de se lever de son lit à la demande d'un agent pénitentiaire en raison de fortes douleurs lombaires. Au cours de ses trois premiers placements à l’isolement, elle a passé plus d’un mois et demi en cellule disciplinaire, parfois pendant plus de 15 jours d’affilée. Plusieurs personnes condamnées à de lourdes peines en vertu des lois sur la censure de la guerre ou en raison de leurs positions hostiles à la guerre, comme Alexeï Gorinov et Vladimir Kara-Murza, ont également été placées à plusieurs reprises à l’isolement, privées de soins de santé adéquats et d'autres droits fondamentaux.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **31 mai** 2024.
* Langue(s) préférée(s): **russe, anglais**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées
au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À  | COPIES À  |
| **1)** Directeur général du Service fédéral d'application des peines (FSIN)du territoire administratif de l’Altaï:Gerasimov Sergei YermagenovichDirector of the Federal Penitentiary Service of the Altai kraiLenina prospekt, 147-BBarnaul, Altai krai, 656011Fédération de Russie / Russian FederationE-mail: ufsin.ak@gmail.comEnvoi de la lettre en ligne via la plateforme<http://22.fsin.su/reception/>(Formulaire uniquement en russe, un VPN est nécessaire pour y accéder depuis l'extérieur de la Russie).**2)** Commissaire aux droits de l’homme du territoire administratif de l’Altaï:Vasilyev Anton AleksandrovichThe Commissioner for Human Rights of the Russian Federation in the Altai kraiPartizanskaya ul, 69Barnaul, Altai krai, 656059Fédération de Russie / Russian FederationE-mail: upch@alregn.ru  | Ambassade de la Fédération de RussieBrunnadernrain 373006 BerneFax: 031 352 55 95E-mail: rusbotschaft@bluewin.chFB: /RusEmbSwiss Twitter/X: /RusEmbSwiss |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** et **cibles supplémentaires** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 033/24** ou **EUR 46/7964/2024** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Gerasimov Sergei Yermagenovich
Director of the Federal Penitentiary Service

of the Altai krai
Lenina prospekt, 147-B
Barnaul, Altai krai, 656011
Russian Federation

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Directeur général du Service fédéral d'application des peines de l’Altaï,

**Je suis vivement préoccupé·e par l’incarcération inique et les mauvais traitements qui seraient infligés à la journaliste de RusNews Maria Ponomarenko, qui se trouve sous votre contrôle**. Depuis son arrestation en 2022, de multiples informations font état de mauvais traitements et de sanctions arbitraires qu’elle a subis en détention à IK-6 (Shipunovo) et aux centres de détention provisoire SIZO-1 et SIZO-2 à Barnaoul, notamment : traitement psychiatrique forcé, y compris l’administration de substances dont on ignore la nature ; mise à disposition de chaussures qui ne lui vont pas à la veille d’une audience disciplinaire ; interruptions de la fourniture de médicaments ; confiscation de marchandises et de denrées autorisées par le personnel du Service fédéral d'application des peines (FSIN) ; menaces du personnel du FSIN de priver Maria d’appels téléphoniques avec sa famille ; placement répété en détention à l’isolement.

Maria Ponomarenko souffre de claustrophobie et d’autres troubles de santé mentale et ne peut pas être placée de manière sécurisée en détention à l’isolement. Lors de son précédent séjour en cellule disciplinaire, sa santé mentale s’est dégradée et elle a tenté de se suicider. Elle a entamé une grève de la faim après avoir été placée à l’isolement pour protester contre les traitements indignes que lui réservent les autorités pénitentiaires. Ces mauvais traitements imputables aux autorités pénitentiaires placées sous votre contrôle mettent en péril sa santé, à la fois physique et psychologique, ainsi que sa vie. Ils bafouent ses droits fondamentaux et je crains qu’ils ne soient en fait une forme de représailles au motif qu'elle a exprimé des opinions contre la guerre.

**Je vous prie instamment de libérer Maria Ponomarenko immédiatement et sans condition. Dans l’attente, je vous demande d’user des pouvoirs dont vous disposez pour faire en sorte que les mauvais traitements infligés à Maria Ponomarenko cessent sur-le-champ et à ce que le traitement qui lui sera réservé dans toute institution carcérale, ainsi que pendant les transferts entre les établissements, soit conforme au droit international et aux normes internationales. Toutes les personnes soupçonnées d’être pénalement responsables de ces actes doivent être traduites en justice dans le cadre de procès équitables respectant le droit international.**

Veuillez agréer, Messieurs, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la Fédération de Russie, Brunnadernrain 37, 3006 Berne

Fax: 031 352 55 95 / E-mail: rusbotschaft@bluewin.ch / FB: /RusEmbSwiss / Twitter/X: /RusEmbSwiss

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Vasilyev Anton Aleksandrovich
The Commissioner for Human Rights of the Russian Federation in the Altai krai
Partizanskaya ul, 69
Barnaul, Altai krai, 656059
Russian Federation

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Commissaire aux droits de l’homme de l’Altaï,

**Je suis vivement préoccupé·e par l’incarcération inique et les mauvais traitements qui seraient infligés à la journaliste de RusNews Maria Ponomarenko, qui se trouve sous votre contrôle**. Depuis son arrestation en 2022, de multiples informations font état de mauvais traitements et de sanctions arbitraires qu’elle a subis en détention à IK-6 (Shipunovo) et aux centres de détention provisoire SIZO-1 et SIZO-2 à Barnaoul, notamment : traitement psychiatrique forcé, y compris l’administration de substances dont on ignore la nature ; mise à disposition de chaussures qui ne lui vont pas à la veille d’une audience disciplinaire ; interruptions de la fourniture de médicaments ; confiscation de marchandises et de denrées autorisées par le personnel du Service fédéral d'application des peines (FSIN) ; menaces du personnel du FSIN de priver Maria d’appels téléphoniques avec sa famille ; placement répété en détention à l’isolement.

Maria Ponomarenko souffre de claustrophobie et d’autres troubles de santé mentale et ne peut pas être placée de manière sécurisée en détention à l’isolement. Lors de son précédent séjour en cellule disciplinaire, sa santé mentale s’est dégradée et elle a tenté de se suicider. Elle a entamé une grève de la faim après avoir été placée à l’isolement pour protester contre les traitements indignes que lui réservent les autorités pénitentiaires. Ces mauvais traitements imputables aux autorités pénitentiaires placées sous votre contrôle mettent en péril sa santé, à la fois physique et psychologique, ainsi que sa vie. Ils bafouent ses droits fondamentaux et je crains qu’ils ne soient en fait une forme de représailles au motif qu'elle a exprimé des opinions contre la guerre.

**Je vous prie instamment de libérer Maria Ponomarenko immédiatement et sans condition. Dans l’attente, je vous demande d’user des pouvoirs dont vous disposez pour faire en sorte que les mauvais traitements infligés à Maria Ponomarenko cessent sur-le-champ et à ce que le traitement qui lui sera réservé dans toute institution carcérale, ainsi que pendant les transferts entre les établissements, soit conforme au droit international et aux normes internationales. Toutes les personnes soupçonnées d’être pénalement responsables de ces actes doivent être traduites en justice dans le cadre de procès équitables respectant le droit international.**

Veuillez agréer, Messieurs, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la Fédération de Russie, Brunnadernrain 37, 3006 Berne

Fax: 031 352 55 95 / E-mail: rusbotschaft@bluewin.ch / FB: /RusEmbSwiss / Twitter/X: /RusEmbSwiss